Zeitschrift: Bulletin de la Société pédagogique genevoise
Herausgeber: Société pédagogique genevoise
Band: - (1894)
Heft: 4

Artikel: L'heure de l'Europe centrale et les horaires de nos écoles
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-237112

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Numéro 4 Année 1894 1er Octobre

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE GENEVOISE

Assemblée générale du 7 Juin 1894, Petite Salle de l'Institut.

Présidence de M. Lucien BAATARD, président.

1° Communications du Comité.

La démission de Mlle Guillermet est acceptée.

2° L'heure de l'Europe centrale et les horaires de nos écoles.

M. *le Président* introduit la question.

Sur l'initiative des Sociétés de chemins de fer suisses, l'heure de l'Europe centrale est en usage, depuis vendredi dernier, dans les divers services qui dépendent de la Confédération : postes et télégraphes, chemins de fer, etc. Or, tout en ordonnant aux compagnies de chemins de fer de régler les horloges des gares sur l'heure centrale, le Département fédéral des chemins de fer a exigé de ces mêmes compagnies qu'elles retardassent leurs horaires d'une demi-heure. En pré-

sence de cette ordonnance, le Conseil d'Etat de notre canton s'est vu obligé de retarder également d'une demi-heure les entrées et sorties des écoles. D'autre part, la plupart des commerçants et industriels ouvrent et ferment leurs établissements aux mêmes heures nominales que par le passé. Il en résulte que dans bien des cas, parents et enfants peuvent difficilement prendre leur repas de midi en même temps; ce qui soulève force récriminations dans le public. Le Département de l'Instruction publique a annoncé qu'une Commission serait prochainement nommée pour étudier cette question. Il est probable qu'au sein de cette commission certaines propositions nouvelles surgiront; ainsi on parlera sans doute de reporter à l'après-midi une partie du travail du matin.

M. *le Président* invite les membres de l'Assemblée à faire connaître leur opinion sur ce point essentiel.

M. *Golay* est d'avis que nous devrions revenir à nos anciens horaires. Il est vrai que l'entrée à 8 heures ne sera guère commode pour les mois de décembre et janvier. Mais en tout cas, il ne faut pas viser à l'augmentation des heures l'après-midi ; chacun sait que le travail de l'après-midi est inférieur à celui du matin, tant au point de vue de la qualité qu'à celui de la quantité.

M^lle^ *Métral* combat la manière de voir de M. Golay et déclare que le système actuel répond parfaitement à toutes les exigences.

M. *Ponson* estime que l'on ne peut exiger des élèves des degrés inférieurs qu'ils viennent à l'école avant 7 heures et demie.

Après une courte discussion à laquelle prennent part MM. *Favas, Wichmann, Borradori, Lagotala* et le *Président,* l'Assemblée se montre à l'unanimité d'avis de reprendre les anciennes heures (nominales) d'ouverture et de fermeture des classes, en adoptant pour les mois de décembre et janvier un horaire spécial.